

# La Gazette

du Groupe Naturaliste de Franche-Comté



## édito

Complètement transformée, recomposée et en couleur, vous découvrez, avec plaisir j'espère, la nouvelle Gazette du GNFC.

Ce bulletin de liaison trimestriel vous présente l'actualité de notre association, des informations nationales concernant la protection de la nature, un dossier détaillé, une balade naturaliste en Franche-Comté ou encore un aperçu d'espèces vivant dans notre région.

Bien sûr, ce bulletin est le vôtre, n'hésitez donc pas à nous proposer vos articles !

Cette Gazette doit également vous permettre de faire découvrir le GNFC à un public le plus large possible. Si une majorité de nos concitoyens partagent avec nous l'envie d'une nature riche et d'un environnement de qualité, bien peu adhèrent à une association de protection de la nature. Or, plus nous serons nombreux, plus nous serons entendus par les pouvoirs publics.

Aussi, je vous invite à rechercher de nouveaux membres, auprès de vos amis ou dans votre entourage. Présentez-leur les actions du GNFC ou invitez-les à une sortie sur le terrain.

Ensemble, nous serons plus forts !

*Fabrice Schmitt, président du GNFC*

## Sommaire

Edito	1
Actualités	2
Les infos du GNFC	4
L'oiseau de l'année, la pie	5
Les nuisibles en Franche-Comté	7
Ballade nature	12

Directeur de la publication : *Fabrice Schmitt*

Rédacteur en chef : *Jean-Christophe Weidmann*

Relecture et corrections : *Jean-Marie Michelat, Bernard Marconot, Sandrine Ruetta (réglementation du piégeage)*

Rédaction : *Sandra Bommé, Emmanuel Cretin, Jean-Philippe Paul, Guillaume Petitjean, Fabrice Schmitt, Jean-Christophe Weidmann*

Conception et mise en page : *Guillaume Petitjean*

Photographies : *Louis Eloy, Noël Jeannot, Jean-Philippe Paul*

Illustrations : *Jean-Philippe Paul, Guillaume Petitjean, Bruce Ronchi*

Groupe Naturaliste de Franche-Comté

15, rue de l'industrie

25000 Besançon

tél : 03.81.50.43.10

fax : 03.81.61.66.21

gnfc@wanadoo.fr



mars 2005





### **Modification de la réglementation sur les espèces protégées**

Afin de se mettre en conformité avec la législation européenne, le gouvernement français a publié au Journal Officiel du 29 décembre dernier, 4 arrêtés fixant la liste des mammifères, amphibiens, reptiles, mollusques et insectes protégés sur le territoire national.

En plus des interdictions déjà existantes concernant les espèces protégées (destruction, capture, naturalisation, etc.), il est désormais interdit de perturber intentionnellement ces animaux et de détruire leurs habitats. Autre point positif, une nouvelle espèce de mammifère est protégée : le muscardin.

Par contre, des possibilités de dérogations au statut d'espèce protégée pourront être prises pour l'ensemble de ces espèces. La France assouplit ainsi sa législation, alors que rien ne l'y obligeait !

Il sera désormais possible de prélever ou détruire chauves-souris, loutre, hérisson, triton crêté, dans l'intérêt de la protection de la nature, la prévention de dommages importants aux cultures ou à l'élevage, la santé et la sécurité publique, l'intérêt public majeur ou à des fins de recherche, d'éducation, de repeuplement et de réintroduction.

Les associations de protection de la nature devront être très vigilantes quant à l'interprétation de cette nouvelle législation !

La flore, les oiseaux, la faune marine et les poissons devraient connaître le même sort.

Fabrice Schmitt

### **Un espoir pour l'ours**

Le Ministre de l'Ecologie, M. Serge Lepeltier, a annoncé le 13 janvier un plan de sauvegarde ambitieux pour l'ours dans les Pyrénées : le doublement de la population pour 2008 !

Pour cela, 5 ours et en priorité des femelles, seront réintroduits d'ici l'automne 2005.

Depuis la mort de Cannelle, tuée par un chasseur le 1<sup>er</sup> novembre 2004, il reste entre 14 et 18 ours bruns sur l'ensemble du massif des Pyrénées. D'après les experts de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, un renforcement de la population est indispensable si l'on veut empêcher la disparition de l'ours.

Bien sûr, pour que cette opération réussisse durablement, il faudra aussi mettre en place des mesures acceptées par tous (gestion forestière, moyens pour la cohabitation écopastorale, zones sans battues).

Bravo à tous ceux qui se sont mobilisés pour demander la sauvegarde de l'ours en France (75.000 signatures en faveur de l'ours en 2 mois seulement). Vous pouvez signer la pétition en ligne à l'adresse suivante :

[www.paysdelours.com/petition\\_ours/index.php](http://www.paysdelours.com/petition_ours/index.php)

Fabrice Schmitt

### **Natura 2000, la France rame...**

La commission européenne a menacé en des termes peu élogieux d'engager des poursuites contre la France pour « désignation insuffisante de sites naturels dans le réseau Natura 2000 » :

**« En n'appliquant pas correctement la législation européenne sur l'environnement, la France nuit aux efforts déployés pour préserver la faune et la flore d'Europe et sape les actions en faveur d'une meilleure gestion des risques pour l'environnement et la santé humaine »**

Communiqué de presse du 12 janvier 2005

Malgré l'étendue de son territoire et sa forte

richesse naturelle, la France se place en effet loin derrière les autres pays de l'Union en matière de protection de son patrimoine naturel. Seulement 2,6 % du territoire national sont concernés par Natura 2000 alors que l'Europe estimait la surface nécessaire à 8 %. Le retard le plus important concerne la directive oiseaux et la désignation de Zone de Protection Spéciale (ZPS) car, avec 2,4 % du territoire désigné à ce titre, la France se situe en queue de peloton, juste devant Chypre et Malte.

Afin d'éviter une lourde condamnation par la Cour de Justice Européenne (jusqu'à 100 000 € par jour), la France s'est engagée à achever la désignation du réseau Natura en 2006. En Franche-Comté, cette injonction s'est traduite par la recherche des zones à désigner afin de pallier les insuffisances pointées par l'Union Européenne.

C'est dans ce contexte que la DIREN a fait appel au GNFC afin de proposer les secteurs les plus appropriés. Le Groupe Naturaliste de Franche-Comté, grâce aux observations transmises par les naturalistes et avec la participation d'associations de protection de la nature, de collectivités territoriales, de la Fédération Régionale des Chasseurs et de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage, contribue ainsi à la mise en place concrète de mesures de conservation du patrimoine naturel.

*Guillaume Petitjean, Jean-Christophe Weidmann*

## Un loup qui envoie des SMS

Un jeune loup mâle a été percuté par un véhicule en février 2004 sur une autoroute de Parme. Après avoir été soigné, il a été équipé d'un collier émetteur et relâché dans les Apennins. Grâce aux SMS qu'envoyait ce collier tous les 3 jours, il a été possible de confirmer l'extrême mobilité des jeunes loups en phase de dispersion.

Ce loup a franchi à plusieurs reprises des routes et autoroutes, les aires vitales d'autres meutes de loups, mais également des plaines et collines de la

région de Mondovi. Il s'est ensuite dirigé vers la France, où il est arrivé dans la nuit du 28 au 29 septembre, en passant par le col de Tende. Depuis, il cherche dans une zone de 950 km<sup>2</sup> un groupe auquel s'intégrer.

Ce suivi argumente de nouveau en faveur de la thèse d'une colonisation naturelle de la France depuis l'Italie et rejoint les conclusions de la Commission d'enquête parlementaire - Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'homme.

*info : Luigi Boitani (université de Rome), mission Loup de France Nature Environnement.*

*Fabrice Schmitt*

## Ça jase en Franche-Comté !



*Jean-Philippe Paul*



*L'invasion du jaseur boréal en Franche-Comté*

L'est de la France est le théâtre d'un phénomène ornithologique particulier. En effet, des centaines de jaseurs boréaux ont déferlé cet hiver dans notre région, poussés par le manque de nourriture dans le nord-est de l'Europe où ils passent habituellement l'hiver. Une telle invasion ne s'était pas produite depuis 1989. Les jaseurs ne sont d'ailleurs pas les seuls à réaliser une migration inhabituelle, c'est également le cas d'un grand nombre de bouvreuils, de pinsons du nord, de grosbecs, ainsi que de mésanges noires, bleues et charbonnières.

*Guillaume Petitjean*





## Destruction d'un Autour des Palombes

Le GNFC a déposé plainte le 9 décembre dernier pour la destruction par tir d'un autour des palombes, espèce protégée sur l'ensemble du territoire national. Le cadavre de l'oiseau a été découvert par M. Yves HOUILLON le 24 novembre 2004 sur la commune de l'Isle-sur-le-Doubs, en lisière de bois, pendu à un fil barbelé. Radiographié par la clinique vétérinaire de l'Isle-sur-le-Doubs, la présence de plombs de chasse est détectée et l'oiseau est alors confié à l'ONCFS. La découverte de cadavres met parfois au grand jour des actes à condamner (empoisonnements, tirs, etc.), n'hésitez donc pas à contacter l'ONCFS en pareille situation et à nous transmettre ces informations.

Sandra Bommé

## Assemblée Générale reportée

L'assemblée générale du GNFC, initialement prévue le 2 avril, est reportée à une date ultérieure. Nous vous tiendrons informés dès que celle-ci aura été fixée.

## La 6° Nuit de la Chouette

Cette grande manifestation de découverte des rapaces nocturnes, aura lieu le samedi 19 mars à 20h00.

Les animations auront lieu dans les lieux suivants, pour plus d'information n'hésitez pas à nous contacter. Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

**Meurcourt**, salle des fêtes

**Planchers-les-Mines**, Maison Forestière de Saint-Antoine

**Mollans**, mairie (en partenariat avec les associations BORDPLACAL et Animation Jeunesse)

**Vesoul**, Maison des Associations

**Scey-sur-Saône**, mairie (animation le 18 mars)

**Lure**, Centre Socio-culturel

**Haut-du-Them**, par la Maison de la Nature des Vosges Saônoises

**Sermamagny**, Maison Départementale de l'Environnement

**Belfort**, Maison de Quartier Jean Jaurès (en partenariat avec l'ABPN)

**Bessoncourt**, salle informatique de l'école (attention, l'animation aura lieu le 18 mars)

**Châtenois-les-Forges**, salle Le Foyer (en partenariat avec la Société d'Education Populaire)

**Etueffont**, EISCAE

**Giromagny**, Centre Culturel

**Besançon**, Fort de Brégille

**Cléron**, environs d'Amancey, en partenariat avec Doubs Nature Environnement



### Bulletin d'adhésion

GNFC

Maison régionale de l'environnement

15, rue de l'industrie-

25000 Besançon

03.81.50.43.10 - gnfc@wanadoo.fr

N° de compte : Crédit Lyonnais 30002 05552 00000 79180 W 96

Date :

Monsieur  Madame  Mademoiselle

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail <sup>1</sup> :

Nom, prénom du (des) membre(s) associé(s) <sup>4</sup> :

<input type="checkbox"/> premier abonnement <input type="checkbox"/> renouvellement	Cotisation-Abonnement			
	Cotisation	Obsnatu, le bulletin <sup>2</sup>	Abonnement Falco <sup>3</sup>	Membres associés <sup>4</sup>
Tarif normal	<input type="checkbox"/> 18 €	Numérique <input type="checkbox"/> 0 € Papier <input type="checkbox"/> 5 €	<input type="checkbox"/> 14 €	<input type="checkbox"/> 2 €
Etudiant, demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> 12 €			
<sup>1</sup> Vous recevrez alors des informations de l'association par ce biais. <sup>2</sup> Le bulletin Obsnatu est une publication de liaison principalement destinée aux observateurs naturalistes. <sup>3</sup> Falco : revue naturaliste du GNFC (études, synthèses, etc.). <sup>4</sup> Le ou les membre(s) associé(s), conjoints et/ou enfants majeurs, ont le droit de vote à l'assemblée générale.				<b>Total :</b>

# *l'oiseau de l'année 2005*

## *la pie bavarde*

Appartenant à la famille des corvidés, la pie bavarde (*Pica pica*) est impossible à confondre avec un autre oiseau : son plumage noir et blanc et sa longue queue étagée à reflets métalliques sont caractéristiques.

Curieuse, voleuse, bavarde comme une pie, tous ces qualificatifs sont peu flatteurs mais ils révèlent des traits de caractère bien marqués : jacassements parfois tapageurs, attirance pour les objets brillants, etc.

Connue de tous, la pie bavarde vit à proximité de l'homme et de ses cultures. Elle semble abondante, mais ses effectifs sont en fait mal connus et l'espèce serait en régression en France.

### **Comportement et habitat**

La pie bavarde est sédentaire et les déplacements n'excèdent pas quelques dizaines de kilomètres. Le couple défend son territoire de nidification durant la belle saison mais en hiver, les oiseaux sont plus sociables et se réunissent en dortoirs de quelques dizaines, voire parfois jusqu'à une centaine d'individus.

La pie habite les régions ouvertes parsemées de

haies, d'arbres isolés et de bosquets. On ne la rencontre guère à l'intérieur des forêts, et elle évite les régions montagneuses. Plus encore que les autres corvidés, la pie recherche le voisinage de l'homme. Elle s'enhardit jusqu'à habiter dans les villages et dans les parcs des grandes villes, où sa silhouette blanche et noire, équilibrée par le long balancier de la queue, nous est familière.

### **Reproduction et alimentation**

Après avoir longuement exploré les sites favorables, les pies se mettent à construire plusieurs ébauches de nids, et achèvent l'une d'entre elles après s'être bien assurées de la discrétion des lieux. Le nid a une forme ovoïde classique. Il est le plus souvent construit à la cime des arbres, plus rarement dans un buisson. Il est formé de branchettes à l'extérieur et d'une profonde coupe intérieure cimentée avec de la boue séchée. La particularité de ce nid est qu'il est surmonté d'un « toit ».

La ponte est déposée en avril-mai ; elle comporte de 4 à 8 œufs. La couvaison est assurée par la femelle durant environ 3 semaines. Les poussins restent 3 à 4 semaines au nid. Ils sont nourris d'abord par la



femelle, puis par les deux adultes. Ils restent sous la dépendance des parents durant au moins une quinzaine de jours après l'envol.

Même si sa recherche de nourriture peut localement affecter les nichées de passereaux, il n'en reste pas moins vrai que la pie bavarde est en réalité une opportuniste omnivore : insectes et leurs larves, escargots, limaces, vers de terre, charognes, déchets alimentaires d'origine humaine mais aussi graines et fruits composent son régime alimentaire.

### **Populations et menaces**

En Franche-Comté, la pie bavarde est largement répandue et commune de la plaine jusqu'à 1000 m d'altitude ; au-delà, elle devient beaucoup plus localisée et rare.

L'effectif régional est mal connu. Au niveau national, l'espèce serait en régression ces vingt dernières années.

En raison de son goût pour les oeufs et les poussins, la pie souffre d'une fort mauvaise réputation qui lui vaut de subir les représailles des hommes et de figurer dans la liste des espèces dites « nuisibles ».

*Emmanuel Cretin*

## *l'enquête pie bavarde*

### **Pourquoi recenser la pie bavarde en Franche-Comté ?**

Plusieurs objectifs sont recherchés :

- recenser une espèce connue de tous et facile à identifier
- améliorer les connaissances régionales (répartition, effectifs) sur la pie bavarde, espèce mal connue et qui serait en régression à l'échelon national
- disposer de données sur une espèce considérée comme « nuisible » et réhabiliter ce bel oiseau.

### **Principes**

La méthode consiste à effectuer, à l'échelle d'une ou de plusieurs communes, le comptage complet des nids occupés, et des couples cantonnés lorsque le nid n'est pas localisé précisément.

Le recensement doit être réalisé sur l'ensemble du territoire communal (en respectant les limites communales), en parcourant à pied ou à vélo, aussi bien les zones urbanisées, que naturelles ou agricoles. Les grandes surfaces forestières sont à exclure.

Les sorties seront réalisées tout au long de la saison de reproduction, notamment entre le 15 mars et le 30 juin. En général, 4 à 8 sorties de 2 à 3 heures semblent nécessaires pour localiser les couples d'une commune de taille moyenne.

A partir des visites effectuées, la population de la commune sera estimée sur la base du nombre de nids occupés, et de couples cantonnés si l'ensemble de la commune a été bien prospecté, ou sur une estimation de la population à partir du recensement réalisé et de la connaissance de la commune par l'observateur.

### **Comment participer ?**

Les personnes désirant participer à cette enquête doivent contacter le GNFC avant la mi-mars 2005 (la construction des nids débute en mars !) en précisant la ou les commune(s) qui seraient recensées. En retour, le protocole détaillé de l'enquête ainsi que le(s) fond(s) de carte communale concerné(s) seront transmis à l'observateur.



# les «nuisibles» en Franche-Comté



Renard mulotant, Bruce Fonchi

## Une réputation

Becs crochus, becs droits, puants... une partie de notre faune n'est pas appréciée par tout le monde. L'Etat a identifié une bande de 18 compères pouvant être considérés comme « nuisibles », dont 15 fréquentent régulièrement la Franche-Comté.

## Un cadre législatif précis

Parmi les espèces figurant sur la liste nationale des espèces susceptibles d'être classées « nuisibles », le préfet détermine, annuellement et pour chaque département, celles qui seront classées comme telles et les modalités de leur destruction. Il prend au préalable l'avis du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) composé de membres de l'administration, d'agriculteurs, d'associations de protection de la nature, de biologistes et de fédérations de chasseurs. Le statut de « nuisible » doit être motivé selon trois critères :

- intérêt de la santé et de la sécurité publiques
- prévention des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles
- protection de la flore et de la faune

Leur appréciation fait l'objet d'âpres discussions, les données objectives concernant les niveaux des populations de ces espèces et l'évaluation des dégâts faisant souvent défaut. Certaines décisions sont alors contestées par les associations de protection de la nature au moyen de recours en justice.

## Le putois et la belette ne sont plus nuisibles...en Franche-Comté

Peu d'arguments justifient le statut de « nuisible » du putois, d'autant que sa population semble en déclin, au moins dans les zones humides, du fait de leur dégradation.

La belette est d'un poids comparable à celui d'un campagnol terrestre. Comme l'hermine, l'essentiel de son alimentation est composée de rongeurs. Cette spécialisation implique ainsi des déprédations marginales.

Ces deux mustélidés ont donc été retirés de la liste nationale des « nuisibles » par l'arrêté du 21 mars 2002...mais aussitôt replacés le 6 novembre, consécutivement au changement de gouvernement. Ils partagent ce sort avec un autre mustélidé, la martre.

En Franche-Comté, putois et belette ne figurent plus sur les listes des «nuisibles» depuis 2002, suite à des actions en justice menées par l'Association Belfortaine de Protection de la Nature (ABPN), la Commission de Protection des Eaux (CPEPESC) et le GNFC.

## **Le renard et l'échinococcose : coupable ou innocent ?**

L'échinococcose est provoquée par le développement d'un ver parasite dans le foie. Ce parasite nécessite, pour se développer, le passage par deux hôtes intermédiaires : le renard et le campagnol. La Franche-Comté est particulièrement touchée par la maladie puisque 115 cas humains sur 564 en Europe y ont été détectés entre 1982 et 2000.

Certains secteurs agricoles des plateaux ont été modifiés dans les années soixante pour aboutir à des prairies homogènes et dépourvues de haie, bosquet ou murger. Ce type de paysage favorise les pullulations de campagnols. L'augmentation des pullulations, ainsi que localement celle des densités de renard ont probablement contribué à favoriser le parasite.

Au-delà d'un vecteur de contamination de l'échinococcose, le renard, comme tous les autres prédateurs généralistes (rapaces, mustélidés), pourrait contribuer à réguler les pullulations de campagnols. Ainsi, la présence dans le paysage de tout élément abritant une grande diversité de prédateurs de campagnols devrait participer à diminuer l'intensité des pullulations.

## **Des pièges et des piégeurs**

Le statut réglementaire de « nuisible » autorise une destruction (par tir et/ou par piégeage) toute l'année. La réglementation autorise six types de pièges : les pièges permettant de capturer l'animal avant de le tuer ou de le relâcher en cas de prise accidentelle (catégorie 1 : boîtes à fauves et pièges à corvidés) et les pièges tuant l'animal directement (pièges en X, collets à arrêtoir, pièges à palette, pièges à lacet, etc.). Les pièges à feu et ceux placés sur poteau sont interdits.

Les pièges autorisés peuvent capturer des espèces protégées (chats forestiers, buses, hérissons, etc.) ainsi que des animaux domestiques. Légalement, si des espèces protégées sont capturées vivantes, elles sont relâchées mais certains pièges ne le permettent pas.

Seuls les piégeurs agréés sont autorisés à utiliser les pièges autres que ceux de la catégorie 1. Ce statut est acquis suite à une formation dispensée généralement par les associations de piégeurs, les Fédérations départementales des chasseurs et, le cas échéant, par l'Office National de la Chasse et de Faune Sauvage.

## **Vers une cohabitation jusque dans nos maisons**

Habiter à la campagne implique un environnement animal, signe d'une richesse biologique au pas de sa porte. Que représentent les quelques dégâts, souvent évitables, par rapport aux avantages de vivre dans un village diversement peuplé en

animaux ? En ville, fouines, hirondelles, chauve-souris sont parfois les seuls représentants de Dame Nature. Eliminer ces quelques individus est-il raisonnable quant on connaît le niveau de nuisances quotidiennes, y compris pour la santé, des objets et produits de la vie courante ?

## **Une nature artificialisée**

La destruction de prédateurs autochtones est souvent motivée suite à l'introduction d'espèces exotiques, comme le faisan, originaire d'Asie. On peut voir dans ces pratiques une artificialisation supplémentaire de nos écosystèmes. La réussite d'une introduction ou d'un renforcement d'une population





Fouine dans le tas de bois, Noël Jeannot

animale est également conditionnée par d'autres facteurs-clés parfois un peu négligés (nombre d'animaux lâchés, qualité du milieu, etc.). En effet, l'inexpérience des animaux relâchés en fait souvent des proies faciles.

### **Une responsabilité difficile à établir**

La question des impacts sur les populations de gibier (lièvre notamment) focalise souvent l'attention des chasseurs, argumentant un « déséquilibre biologique » entre les espèces chassées et leurs prédateurs. On peut effectivement constater un impact sur les populations de gibier mais il est très difficile, voire impossible, de mettre en cause précisément telle ou telle espèce tellement ces phénomènes sont complexes, mal connus et difficiles à étudier.

### **Une cohabitation mise à mal**

Prédateurs et proies ont cohabité pendant des millénaires dans nos paysages. Cependant, au cours des derniers siècles, les activités humaines ont considérablement modifié ces relations. Les prédateurs, en particulier les grands carnivores, ont plus sûrement fait les frais de la présence de l'homme que leurs proies.

L'impact des prédateurs domestiques (chien, chat) est aussi à considérer avec plus d'attention au regard des incriminations faites aux espèces sauvages.

### **Espèces menacées et leurs prédateurs : des priorités d'action**

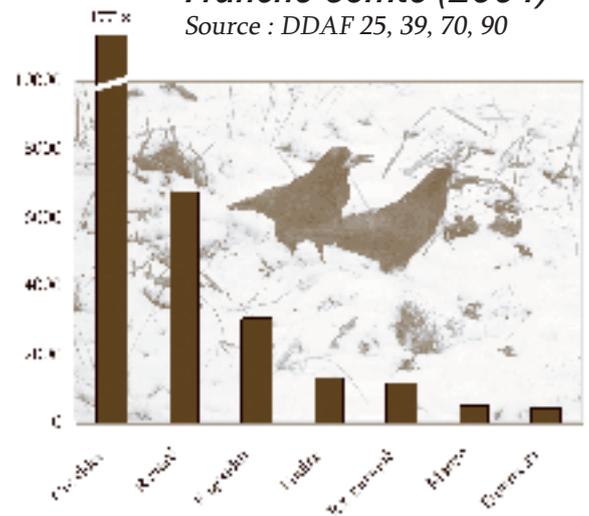
La régression de certaines populations animales est principalement due à la dégradation des écosystèmes : destruction des milieux favorables, intensification des pratiques agricoles et fréquentation humaine, barrières écologiques (routes, cultures intensives), prédation par les espèces domestiques ou introduites. Secondairement, ces dégradations peuvent avoir comme conséquence l'augmentation de la prédation sur des espèces menacées. Il est alors légitime de se demander si les investissements consacrés à la limitation des prédateurs ne pourraient pas être destinés à pallier la dégradation des milieux.

### **Le contre...et le pour**

Les accusations faites aux « nuisibles » sont souvent disproportionnées en comparaison de leurs réels méfaits. Ces espèces jouent également un rôle essentiel au bon fonctionnement des écosystèmes. Une approche scientifique et globale de l'écosystème est nettement préférable. Elle ne doit pas être focalisée sur une espèce ou sur un groupe d'espèces, qu'elles soient chassables, protégées, menacées ou sans statut particulier.

### Bilan du nombre de tués en Franche-Comté (2004)

Source : DDAF 25, 39, 70, 90



### Le renard

#### Accusation :

C'est un carnivore qui se sert dans les poulaillers. Il lui arrive également de capturer des espèces gibier, et notamment des oiseaux lâchés pour la chasse. Après la rage, on lui reproche depuis quelques années d'être un vecteur de l'échinococcose alvéolaire.

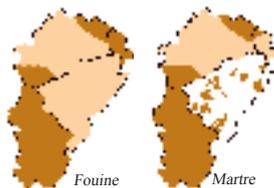
#### Défense :

Le goupil, n'ayant pas encore compris la notion de propriété privée, ne croque que la volaille qu'il trouve dans les poulaillers accessibles, ou distribuée par les associations de chasseurs juste avant l'ouverture, mais c'est surtout un gros consommateur de campagnols, environ 6000 par an.

### La fouine et la martre

#### Accusation :

Se servent dans les élevages, provoquent des dégâts et du bruit dans les maisons (fouine), capturent parfois des espèces menacées et/ou gibier.



#### Défense :

Leurs régimes alimentaires sont similaires et variés : rongeurs, oiseaux, insectes, vers de terre sont les proies les plus fréquentes. En été, elles se nourrissent essentiellement de fruits (jusqu'à 70 %). On reproche aux petits carnivores de croquer les poules mais tuer la fouine (ou la martre) qui est venue dans le poulailler est

souvent vain. Il est plus judicieux d'investir dans une protection pour limiter l'accès aux prédateurs et de l'entretenir régulièrement.

La fouine est, en outre, l'un des seuls mammifères sauvages vivant dans les villes et villages qui s'attaque aux rongeurs domestiques (rats, souris) parfois indésirables.

S'il arrive qu'une martre capture un grand tétaras, elle ne peut être tenue responsable du déclin important de cette espèce. Gestion forestière et fréquentation humaine exagérée de ses habitats menacent plus sûrement le grand coq de bruyère.



## L'étourneau et les corvidés (corneille noire, corbeau freux, pie bavarde)



### Accusation :

On les accuse de commettre des dégâts dans les semis, vignes et arbres fruitiers et de s'attaquer aux couvées de certains animaux. De plus, les dortoirs de corbeaux freux et d'étourneaux causent des nuisances en milieu urbain.

### Défense :

Si effectivement les œufs sont très appréciés par les corvidés, il s'agit d'un comportement également bien connu chez l'écureuil que personne ne qualifierait de « nuisible » tant sa popularité est grande. En ce qui concerne les fruitiers, la destruction de ces animaux opportunistes ne résout pas la question et il s'avère souvent plus judicieux de protéger les arbres. Les nuisances en ville causées par ces deux espèces sous les dortoirs restent un problème pour lequel il n'existe aucune solution satisfaisante. De surcroît, les systèmes agricoles d'altitude sont peu concernés par les dégâts sur les semis et les fruitiers. L'impact de ces oiseaux est donc à relativiser à l'échelle de la Franche-Comté.

## Le ragondin et le rat musqué



### Accusation :

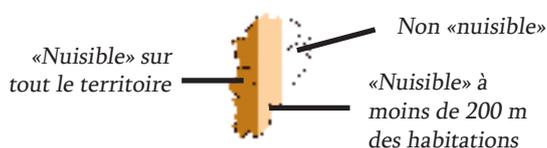
Ils creusent des terriers dans les berges d'étangs, causant ainsi des dommages aux activités piscicoles. Par ailleurs, ces deux rongeurs sont vecteurs de la leptospirose.

### Défense :

Il est indéniable que ces espèces introduites (d'Amérique du Nord pour le rat musqué, et d'Amérique du Sud pour le ragondin) font des dégâts dans les digues des plans d'eau. Toutefois, seule une pression de piégeage extrêmement forte sur des petits secteurs permet de faire baisser la population de ces mammifères aquatiques, ce qui est rarement le cas. Compte tenu des dangers potentiels qu'elle représente pour la faune sauvage, la lutte chimique doit être abandonnée.

Fabrice Schmitt, Guillaume Petitjean et  
Jean-Christophe Weidmann

### Légende des cartes



Sources : arrêtés préfectoraux

## Pour en savoir plus :

### Nuisibles :

Arrêté ministériel du 23 mai 1984 (encadrement de l'activité de piégeage)

Arrêté ministériel modifié du 30 septembre 1988 (liste nationale des animaux nuisibles)

Encyclopédie des carnivores de France, Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères, 1986-1991 (martre, fouine, belette, putois, renard)

Oiseaux à risques en ville et en campagne, Philippe Clergeau coord, INRA, 1997

La Salamandre n° 111 (renard) et n° 152 (sanglier)

La Hulotte n° 44 (dossier nuisibles)

Elément de réflexion relatifs au classement de la martre, de la belette et du putois en tant qu'espèces susceptibles d'être classées nuisibles, Ruette, Stahl, Migot et Léger, ONCFS, 2002

Rongeurs, paysages et prédateurs, ROPRE, Observatoire régional de l'environnement, 1999

Du renard au pissenlit, l'échinoqui ? Du pissenlit au campagnol, l'échinoqui ?, Observatoire régional de l'environnement

[http://www.oncfs.gouv.fr/events/point\\_faune/mammifere.php](http://www.oncfs.gouv.fr/events/point_faune/mammifere.php) (page de l'ONCFS sur les mammifères)

<http://www.aspas-nature.org/> (site de l'ASPAS, protection des animaux sauvages)

### Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/>

**Loup** : La cohabitation hommes/grands prédateurs en France, Recherches naturalistes, 2004

Le loup, Delachaux & Niestlé, 2001

**Pie bavarde** : <http://www.mnhn.fr/mnhn/crbpo/>

Atlas des Oiseaux Nicheurs de France, Yeatman-Berthelot, 1994

### Jaseur boréal :

<http://fr.groups.yahoo.com/group/obsnatu-fc/>



Fouine, Bruce Ronchi

# balade nature

## le plateau des Bouchoux



Entre Saint-Claude et les crêts du Jura, la région des Bouchoux offre un panel de paysages de moyenne montagne original pour la région. Falaises, pelouses et forêts se partagent l'espace à une altitude voisine de 1100 mètres.

Jean-Philippe Paul

Le point de vue de la Dévia (1), en venant de Saint-Claude, permet d'apprécier en un coup d'œil l'originalité du site en observant avec un peu de chance le rare bruant fou sur la petite pelouse qui borde la route. Les pâturages et les pelouses sur «la crochère» (2) ou à «chaudezembre» (3) sont le royaume du pipit des arbres. L'alouette lulu, la pie-grièche écorcheur, le tarier des prés et parfois le rare traquet motteux animent les buissons de genévriers ou les blocs rocaillieux. L'apollon, magnifique papillon de montagne, est ici dans un de ses bastions régionaux. Sur les corniches, on entend le pouillot de Bonelli pendant que les grands corbeaux grognent dans le ciel. Les deux milans et la bondrée apivore sont fréquemment visibles lorsqu'ils évoluent au gré des ascendances. Plus rarement, le circaète Jean-le-Blanc passe à la recherche d'une coronelle lisse ou d'un lézard. Dans les forêts le chant rauque du cassenoix moucheté accompagne régulièrement le randonneur.

Vers «la douveraine» (4), les chamois sont parfois nombreux dans les rochers, pour le plaisir du lynx boréal, ici au cœur de son royaume jurassien. Si l'on s'attarde un peu le soir, l'ombre éphémère d'une bécasse des bois ou d'un grand-duc n'est pas totalement exclue...

Les plus courageux pousseront au sud, par la Pesse (5), pour rejoindre le crêt de Chalam dans l'Ain. La vue sur le Haut Jura et les Alpes est imprenable, le chant du venturon discret, et le rarissime aigle royal daignera peut-être se montrer là-bas au sud, à l'horizon...

Carte : TOP 25 IGN 3328 OT

Saison conseillée : 15 mai – 15 juillet.

Jean-Philippe Paul

